



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA
COMTÉ DE KAMOURASKA
PROVINCE DE QUÉBEC**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire à la salle municipale, le 531 rue de l'Église Sud, le **lundi 19 septembre 2022 à 20h**.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, les délibérations du conseil au cours de cette séance porteront uniquement sur les points suivants sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présent :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 2022-05
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 14^e JOUR DE SEPTEMBRE 2022.

Cédric Lauzon,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-05

Je soussigné, Cédric Lauzon directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 septembre 2022 entre 9 h et 11 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 septembre 2022.



Cédric Lauzon,
Directeur général et greffier-trésorier